

**M. Hansell:** Monsieur le président, l'article 2 comporte l'interprétation et établit les définitions des divers termes employés. L'article contient une définition du terme "charbon". Je proposerai au ministre d'apporter une modification à cet égard, parce qu'il pourrait y avoir une injustice envers les autres provinces en ce qui concerne la production de charbon. Même si le ministre ne veut pas que son projet de loi soit de portée assez vaste pour permettre à d'autres provinces d'en relever si elles le voulaient, il me semble qu'il pourrait tout de même aller jusqu'à insérer dans le texte une disposition autorisant les régions houillères du reste du pays à fournir du charbon aux provinces Maritimes. Il me semble que c'est sur ce point que le bill est injuste, parce que les régions houillères des autres provinces se trouvent aujourd'hui dans une situation bien précaire.

Je sais que, si on consulte l'histoire, on verra que le parti conservateur a préconisé, pour la mise en valeur de nos ressources naturelles, un programme national d'extraction houillère et de combustibles. J'ignore si on attend de la Commission Borden une recommandation qui sauverait l'industrie des charbonnages, mais je l'espère bien. Je dirai que nous avons maintenant un nouveau gouvernement. Le ministre actuel du Nord canadien et des Ressources nationales, qui est le parrain du bill à l'étude, est un nouveau ministre ici à la Chambre. Il n'est évidemment pas sans expérience dans l'arène politique. C'est un homme capable. Le parti compte un certain nombre de nouveaux membres. Pendant des années, le parti conservateur nous a seriné le même refrain à propos de la mise en valeur de nos ressources naturelles, et a appliqué le même argument à l'industrie canadienne du charbon.

Je me souviens de quelques élections précédentes, alors que le prédécesseur du premier ministre actuel était en Alberta. Il s'est rendu dans une région houillère où il y avait de riches dépôts de charbon, du même genre à peu près que l'antracite. On pouvait obtenir ce charbon à la base des montagnes Rocheuses en se servant de pelles à godet. Il n'était pas nécessaire de creuser de puits. Il suffisait d'aménager un tronçon de voie ferrée d'environ 20 milles et on obtenait le charbon au moyen d'un outillage de traction. On les appelait des mines à ciel ouvert. Plus au sud, dans la région du Pas du Nid-de-Corbeau, il y a toutes sortes de mines à ciel ouvert.

Qu'est-ce qu'a dit le chef du parti conservateur d'alors lorsqu'il était dans la région? Il a passé presque tout son temps à parler des mines de charbon. Il a dit que si son parti était porté au pouvoir il verrait à ce que ces

riches dépôts de charbon soient mis en valeur. Oui, il l'a affirmé emphatiquement. Je pourrais dire que lorsque le premier ministre actuel était dans la même localité au cours de la dernière campagne électorale, il ne s'est pas servi du même thème pour son discours. Cependant, l'honorable M. Drew n'a pas remporté la victoire et son parti est demeuré dans l'opposition. J'espérais qu'il recommande à la Chambre quelque chose en faveur de l'industrie du charbon. J'ai attendu et attendu. Évidemment, il n'est pas ici maintenant, mais j'attends toujours. Au cours de la première session de cette nouvelle législature, je lui ai rappelé que j'avais pris connaissance de ce qu'il avait dit pendant la campagne électorale. Lors de l'examen des crédits destinés aux subventions au charbon, je l'ai mis au défi de déclarer ce qu'il ferait pour mettre en œuvre un programme national relatif au charbon. Il n'a pas relevé mon défi. Je suppose qu'on m'a alors considéré comme sans grande importance, comme quelqu'un de l'arrière-ban, alors qu'en réalité j'occupais ce siège d'avant. En ce qui concerne le parti conservateur d'alors, toute la question a été reléguée aux oubliettes.

Le gouvernement s'intéresse-t-il au maintien de notre extraction houillère? Si cela l'intéresse, voici l'occasion d'accorder l'ombre d'une aide. Que le gouvernement supprime l'inégalité de traitement que comporte ce projet de loi à l'égard des houillères et qu'il permette la vente de la houille aux fins de la production d'énergie thermique même dans cette distante province.

Le député de Winnipeg-Nord-Centre a exprimé un vœu au ministre. Il a dit qu'il ne présenterait pas d'amendement, mais il a demandé au ministre de songer à la question. Le ministre a remercié le député de Winnipeg-Nord-Centre de son amabilité. C'est vrai que le député de Winnipeg-Nord-Centre est bien aimable. Je crains de ne pas l'être autant que lui. Je me trouve bien mesquin parfois. Il me semble que, dans ce cas-ci, un petit amendement permettrait de remédier à l'état de choses dont j'ai parlé et je vais proposer que soit modifié l'alinéa b). Je propose:

Que l'alinéa b) soit modifié par la suppression des mots "de l'Est" et la substitution des mots "du Canada" aux mots "de l'Atlantique" à la fin de l'alinéa.

Pour être bien clair, voici comment se lirait cette disposition ainsi modifiée:

b) L'expression "charbon" signifie le charbon produit dans l'une quelconque des provinces du Canada.

Je crois que grâce à ce simple amendement, nous mettrions l'industrie houillère des autres provinces en mesure de vendre son charbon n'importe où. Je ne dis pas qu'elle s'assurait un marché, mais les provinces n'auraient